

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3228)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par

M. Vercamer, M. Demilly, M. Folliot, M. Gomes, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy,
M. Piron, M. Richard, M. Rochebloine, M. Santini, M. Tahuaitu et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par les deux phrases suivantes :

« Au moins une collectivité est située en zone de revitalisation rurale. Au moins une collectivité comprend un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser les caractéristiques des territoires qui participent à l'expérimentation.